



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 305 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14^e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de soutien à la pratique amateur, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter notre soutien à l'association Flip Flap.

L'association Flip Flap est une école de cirque créée en 2004. Elle s'organise en centre pédagogique et est à destination des enfants et adolescents de tous milieux. Elle a l'agrément de qualité de la Fédération Française des Écoles de Cirque (FFEC) depuis 2005 et l'agrément Education populaire et de jeunesse du ministère chargé des sports depuis 2008. L'école propose des cours hebdomadaires à destination des enfants, des stages de découvertes et des stages de perfectionnement, ainsi que des cours pour bébés et des cours de monocycle. Elle intervient également auprès de crèches, écoles, centres médicaux-éducatifs et centres de loisirs dans le but d'apporter une initiation aux arts du cirque à tous.

En 2019-2020, 824 inscrits ont bénéficié des enseignements de l'école. Une discipline nouvelle a été créée avec un atelier de création. L'objectif étant de permettre à ceux qui le souhaitent de comprendre comment la création d'un numéro de cirque se construit à la rencontre de nombreuses disciplines. L'association s'est adaptée à la crise sanitaire en proposant des cours en extérieur dont des ateliers ballade en monocycles pour 120 élèves de 7 à 20 ans.

La saison 2020-2021 a connu des interruptions de cours hebdomadaires, cependant solutionnées par une adaptation du contenu des cours à l'année et un suivi pédagogique efficace. La subvention sollicitée correspond au projet de l'école de faire intervenir auprès de ses élèves des circassiens professionnels et des étudiants d'écoles préparatoires, plus âgés et expérimentés. Les intervenants sollicités sont à l'école préparatoire de Rosny-sous-Bois et des artistes des Noctambules à Nanterre.

Je vous propose à présent de bien vouloir confirmer le soutien de la Ville de Paris à l'association Flip Flap en lui attribuant au titre de 2021 une subvention de fonctionnement de 4 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris